



CPP – Adobe Journey Optimizer (2026v1)

1. **Responsabilités du Client.** Le Client est seul responsable de :

- 1.1 s'assurer du respect des Règles applicables ;
- 1.2 la totalité de ses propres tests des Personnalisations du Client, y compris les tests de sécurité ;
- 1.3 s'assurer que toutes les données assimilées dans Adobe Journey Optimizer adhèrent aux normes XDM ;
- 1.4 s'assurer que les étiquettes DULE pertinentes ont été attribuées à toutes les données assimilées dans Adobe Journey Optimizer ;
- 1.5 s'assurer de l'implémentation et de l'exécution au sein d'Adobe Journey Optimizer de politiques d'utilisation des données appropriées (p. ex., des politiques basées sur des notifications de confidentialité du client, des droits contractuels ou des droits basés sur le consentement) ;
- 1.6 l'utilisation de techniques d'authentification fiables (par ex. SPF, DKIM) pour les noms de domaine utilisés lors d'envois de communications par e-mail si le Client ne délègue pas un sous-domaine à Adobe ; et
- 1.7 que l'API Privacy Service n'est utilisée que pour traiter les demandes d'accès, de correction et de suppression des données provenant de personnes concernées individuelles.

Adobe ne sera pas tenu responsable de quelque défaillance que ce soit dans le fonctionnement ou la sécurité d'Adobe Journey Optimizer provoquée par les Personnalisations du Client ou par le manquement du Client à satisfaire aux obligations des articles 1.1 à 1.6 ci-dessus.

2. **Limitations des canaux.** Certains Canaux peuvent nécessiter des services tiers pour exécuter la livraison des communications, et le Client devra acheter un service tiers pour exécuter la livraison.

3. **Erreurs de livraison.** Adobe n'est pas responsable de la non-livraison ou du retard des messages électroniques qui se produisent en raison d'erreurs d'adresse électronique, de rebonds définitifs, de rebonds temporaires, de filtres de messagerie des clients de messagerie, de listes de blocage de messagerie, etc. Les types d'erreurs susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur les performances de livraison des messages électroniques et Adobe n'est pas responsable de la dégradation causée par de telles erreurs.

4. **Conservation des données.**

- 4.1 **Service de profil.** Les données comportementales/de séries temporelles ajoutées à tout Profil peuvent être supprimées d'Adobe Journey Optimizer 30 jours après la date de leur ajout à un Profil ou selon une période sélectionnée par le Client dans Adobe Journey Optimizer.
- 4.2 **Data Lake.** Les Données client stockées dans le Data Lake seront conservées :
 - (A) pendant sept jours pour faciliter l'intégration des Données du Client dans les Services de Profil, après quoi elles peuvent être définitivement supprimées ; ou
 - (B) jusqu'à leur suppression par le Client.
- 4.3 **Magasin de données relationnelles.** Les Données client stockées dans le Magasin de données relationnelles sont conservées pendant 13 mois, sauf suppression par le Client dans le Data Lake.

5. **Ciblage publicitaire.** Le Client ne peut pas utiliser Adobe Journey Optimizer ou transmettre des données d'Adobe Journey Optimizer dans le but de mener une publicité display ciblée sur un site ou une application qui n'appartient pas au Client.
6. **Journey Optimizer Loyalty.**
 - 6.1. **Défis de fidélité.** Le Client est seul responsable de la conception, du fonctionnement, de l'administration, de l'évaluation et de l'exécution des Défis de fidélité, y compris l'adhésion, le statut de fidélité, les récompenses, les incitations et les tirages au sort, ainsi que de la définition, de la publication et de l'administration de tous les critères d'éligibilité, règles, exigences d'échange, conditions de récompense, valeurs de récompense, divulgations d'offres et conditions promotionnelles applicables aux Défis de fidélité.
 - 6.2. **Événements de transaction.** Adobe n'est pas responsable des évaluations incorrectes des Défis de fidélité résultant d'événements de transaction inexacts, incomplets, retardés, dupliqués, non autorisés ou mal formatés.
 - 6.3. **Exécution et émission de récompenses.** L'émission de récompenses, l'exécution de récompenses, la comptabilité des points, le traitement des échanges, la livraison des prix et la gestion du grand livre des récompenses sont assurées par le Client (ou des systèmes tiers désignés par le Client et agissant en son nom) et se trouvent en dehors de la portée du Service couvert. Adobe n'est pas responsable de l'émission, du financement, de l'échange, de l'exécution, de l'attribution, du remplacement ou de la garantie de tout point, récompense, avantage, remise, bon, incitation, concours ou tirage au sort associé au(x) Défi(s) de fidélité du Client.
 - 6.4. **Conformité en matière de promotion et de loterie.** Le Client est seul responsable de déterminer si tout Défi de fidélité constitue une promotion, un concours, un tirage au sort, une loterie, un tirage de prix, une activité de jeu ou toute autre activité réglementée et d'assurer la conformité avec toutes les Règles applicables à cet égard.
 - 6.5. **Services d'IA agentique.** Le Service couvert peut inclure des services d'IA agentique qui récupèrent des informations, invoquent des outils, exécutent des flux de travail ou effectuent d'autres actions au nom du Client. Le Client est seul responsable de la configuration et de l'autorisation de ces services d'IA agentique, y compris les permissions et l'accès accordés aux Données client. Les obligations et responsabilités du Client concernant les Sorties sous les Conditions de licence spécifiques pour les fonctionnalités d'intelligence artificielle générative d'Adobe s'appliquent à toute action effectuée par les services d'IA agentique, qui sont considérées comme des Sorties aux fins du présent Accord.
7. **Conditions supplémentaires pour la licence du Produit de messagerie.** Si le Client obtient séparément une licence du Produit de messagerie (tel que défini dans l'ensemble de conditions suivant) pour une utilisation aux États-Unis ou au Canada, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à l'accès et à l'utilisation du Produit de messagerie par le Client : <https://www.adobe.com/go/messagingproduct-us-canada>.
8. **Description du produit.** La description du Service couvert, y compris les droits et limitations du produit, est détaillée dans la Description du produit applicable que vous trouverez ici : <https://helpx.adobe.com/fr/legal/product-descriptions.html>. Si le Client dépasse les limitations du produit détaillées dans la Description du produit applicable, Adobe peut facturer au Client des frais de dépassement ou exiger du Client qu'il obtienne une licence pour une capacité supplémentaire. De plus, le Client peut subir une dégradation des performances. Adobe ne sera pas responsable de cette dégradation des performances.
9. **Définitions.**
 - 8.1 « **Service couvert** » désigne Adobe Journey Optimizer tel qu'identifié dans un Bon de commande applicable.
 - 8.2 « **Personnalisations du Client** » désigne les personnalisations apportées à Adobe Journey Optimizer par le Client ou sur instruction du Client. Le Client possède (ou, le cas échéant, doit

s'assurer qu'il dispose d'une licence valable pour) les Personnalizations du Client, sous réserve de la propriété intellectuelle sous-jacente d'Adobe dans la Technologie Adobe. Le Client reconnaît et accepte que l'accès d'Adobe aux Personnalizations du Client n'empêche pas Adobe de développer indépendamment (sans utiliser les Personnalizations du Client) ou d'acquérir une technologie similaire sans obligation envers le Client.

- 8.3 « **Règles applicables** » désigne l'ensemble des lois, directives, réglementations, codes, règles et meilleures pratiques de référence du secteur applicables en relation avec l'utilisation du Service couvert par le Client.
- 8.4 « **DULE** » désigne le cadre de gouvernance pour l'utilisation, l'étiquetage et l'application des données d'Adobe.
- 8.5 « **Meilleures pratiques de référence du secteur** » désigne la Politique d'utilisation acceptable d'Adobe située à l'adresse www.adobe.com/legal/terms/aup.html ou un site Web qui lui succède.
- 8.6 « **Défi de fidélité** » désigne un ensemble de tâches, d'activités, de conditions, de critères ou d'autres exigences définis et configurés par le Client qu'un individu doit compléter afin de se qualifier pour une récompense, une incitation, un avantage ou toute autre offre désignée par le Client.
- 8.7 « **XDM** » désigne le modèle de données d'expérience documenté à l'adresse <https://github.com/adobe/xdm>.